

**CONSEIL MUNICIPAL
ORDRE DU JOUR
SÉANCE RÉGULIÈRE
14 NOVEMBRE 2017**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 octobre 2017;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Rapport du directeur SSI;
 - 5.2. Rapport du directeur des loisirs;
 - 5.3. Rapport de l'inspecteur municipal;
 - 5.4. Rapport des travaux publics;
 - 5.5. État des revenus et des dépenses au 31 octobre 2017;
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Fin de la période de probation du pompier Kevin Marion;
 - 6.2. Formation des pompiers volontaires : Demande d'aide financière;
 - 6.3. Budget - Service de Sécurité Incendies 2018
7. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Acceptation des comptes à payer au fond d'administration générale au 31 octobre 2017;
 - 7.2. Autorisation de signature – Mandat 2017-2021
 - 7.4. Autorisation – Entente de 5 ans avec PG Solutions;
 - 7.5. Autorisation – Vente pour taxes
 - 7.6. Renouvellement adhésion FQM 2018
8. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 8.1. Règlement no. 441 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Charbonneau et des branches 2 et 3;
 - 8.2. Règlement no.442 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Brosseau branche 6;
 - 8.3. Règlement no.443 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Deslauriers branche 5 & 6;
9. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 9.1. Dérogation mineure 2017-03
 - 9.2. Demande d'Autorisation CPTAQ – Lot 670 et 671 ptie
10. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1. Réparations – Camion Kenworth;
 - 10.2. Contrat de déneigement – 246, route 221;
 - 10.3. Contrat de déneigement – Piste cyclable rang Cyr;
 - 10.4. Budget – Assainissement de eaux 2018
11. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 11.1. Bibliothèque municipale : Achat de livres;
 - 11.2. Soirée des bénévoles : spectacle;
 - 11.3. Noël des enfants
 - 11.4. Souper spectacle de Noël personnes du 3ième Âge
 - 11.5. Publication info loisirs hiver 2018
 - 11.6. Piscine intérieure – Actualisation des coûts
 - 11.7. Aménagement Parc Michel Dumouchel – Facture Épanrages Robert
 - 11.8. Inscription – Expo FIHOQ
 - 11.9. Budget 201 – Loisirs
 - 11.10. Budget 2018 – Bibliothèque municipale
12. DEMANDE ADRESSÉE AU CONSEILLERS
 - 12.1. Demande d'aide financière – Tounoi N.A.P. de Napierville
 - 12.2. Demande d'aide financière – Club FADOQ Napierville
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

16. CAUCUS

- 16.1. Calendrier des séances 2018
- 16.2. Déclaration d'intérêt pécunier
- 16.3. Divulgence de certains dons et des rapports de dépenses
- 16.4. Dossier Bisailon/Gagnon
- 16.5. Facture Technorem
- 16.6. Dossier Bayeur/Fortier – Retour meeting MTQ
- 16.7. Dossier EGL
- 16.8. CPE
- 16.9. SQ
- 16.11. Dossier Internet
- 16.12. Dossier Métayer
- 16.13. Réserves pour fins publics
- 16.14. Casier postal CAAF

RÉSOLUTION NO.2017-11-251
OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h02.

RÉSOLUTION NO.2017-11-252
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2017-11-253
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2017

RÉSOLUTION NO.2017-11-254
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU POMPIER KEVIN MARION

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-10-405 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective présentement en vigueur, une période de probation de 12 mois est préalable à l'embauche d'un pompier au sein du service de Sécurité incendies de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'après 3 mois de probation pour le pompier Kevin Marion, le Directeur du service de Sécurité incendies recommande de mettre fin à cette période de probation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier,

RÉSOLUTION NO.2017-11-255

FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité Incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville ne prévoit la formation d'aucun pompier pour le programme Pompier I et de cinq pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le Directeur du Service de Sécurité Incendies soit autorisé à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT LE dépôt, par le directeur du SSI, du budget 2018 auprès des conseils de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;

CONSIDÉRANT UN budget total pour l'année 2018 de 551,984\$;

CONSIDÉRANT LE partage à parts égales du financement du Service de Sécurité Incendies entre Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sécurité publique ont procédé à l'analyse du budget;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit accepté un budget pour le SSI de 551,984\$ et que soit inclus au budget 2018 de Saint-Cyprien-de-Napierville la proportion du financement de 275,992\$;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-257

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 31 OCTOBRE 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 31 octobre 2017, au montant de 648,268.70\$.

RÉSOLUTION NO.2017-11-258

AUTORISATION DE SIGNATURES – MANDAT 2017-2021

CONSIDÉRANT L'élection d'un nouveau conseil municipal le 6 octobre 2017;

CONSIDÉRANT LA nécessité de nommer de nouveaux représentants ayant le droit de signer tous documents au nom de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que les personnes suivantes soient dorénavant les représentants de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville :
 - Monsieur Jean Cheney, Maire;
 - Monsieur Jean-Marie Mercier, Conseiller;
 - Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier;
 - Madame Carmen Beaudin, Coordonnatrice aux opérations.

- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;
 - signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;
 - signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;
- Qu'afin de lier la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante soit sous la signature de 2 d'entre eux incluant obligatoirement un membre du conseil et un fonctionnaire municipal.

RÉSOLUTION NO.2017-11-259
AUTORISATION – ENTENTE DE 5 ANS AVEC PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT UNE correspondance en date du 13 octobre 2017;

CONSIDÉRANT UNE majoration pour le budget 2018 de l'ordre de 6% pour un total budgétaire de 10,605\$;

CONSIDÉRANT LA possibilité de conclure une entente de 5 ans pour s'assurer une majoration maximale de 3% annuellement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Van Winden, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le conseil municipal autorise l'acceptation d'une entente de 5 ans avec l'entreprise PG Solutions.
- Que monsieur James L.Lacroix, directeur général, soit autorisé à signer cette entente au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2017-11-260
AUTORISATION – VENTE POUR TAXES 2017

CONSIDÉRANT L'article 1023 du Code Municipale du Québec;

CONSIDÉRANT LA liste des immeubles ayant des taxes impayées au 31 octobre 2017 déposée par monsieur James L.Lacroix, directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés présentes sur cette liste ont fait l'objet d'ententes de paiements non respectées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal veulent se prévaloir du processus de vente pour taxes auprès de la MRC pour récupérer ces sommes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers

CONSIDÉRANT UNE correspondance en date du 16 octobre 2017;

CONSIDÉRANT L'adhésion en 2017 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à la Fédération Québécoises des Municipalités;

CONSIDÉRANT UN prix pour le renouvellement 2018 de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Québécoises des Municipalités de 1,847.12\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2018.

RÉSOLUTION NO.2017-11-262
NOMINATION MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-08-204 nommant monsieur Michel Monette à titre de maire suppléant pour une période de trois mois;

CONSIDÉRANT LA nécessité de nommer une nouvelle personne au poste de maire suppléant pour une période de trois mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que madame Carole Forget soit nommée au poste de mairesse suppléante pour une période de trois mois.

RÉSOLUTION NO.2017-11-263
RÈGLEMENT NO. 441 - ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CHARBONNEAU ET DES BRANCHES 2 ET 3

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 86,469.27\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur cours d'eau Charbonneau et des Branches 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. Des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de la session régulière du conseil tenu le 3 octobre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers

lequel est en annexe A et fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

ARTICLE 4 L'annexe A présentant la répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Charbonneau et des Branches 2 et 3 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

RÉSOLUTION NO.2017-11-264
RÈGLEMENT NO.442 - ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BROUSSEAU BRANCHE 6

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 36, 924\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur cours d'eau Brosseau Branche 6;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de la session régulière du conseil tenu le 3 octobre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) que soit adopté le règlement no.442 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Brosseau Branche 6 est établie par le

ARTICLE 4 L'annexe A présentant la répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Brosseau Branche 6 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

RÉSOLUTION NO.2017-11-265
RÈGLEMENT NO.443 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES
TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS
D'EAU DESLAURIERS BRANCHE 5 & 6 (1/2)

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 27,790.58\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur cours d'eau Deslauriers Branches 5 & 6;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de la session régulière du conseil tenu le 3 octobre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) que soit adopté le règlement no.443 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Deslauriers Branches 5 & 6 est établie par le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu, lequel est en annexe A et fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

RÉSOLUTION NO.2017-11-266
DÉROGATION MINEURE - 2017-003

CONSIDÉRANT LE dépôt d'une demande de dérogation mineure par l'entreprise Équipements Guillels Inc. visant sa propriété sise au 16, rang Saint-André;

CONSIDÉRANT LA nature de la demande soit le désir d'installer une deuxième enseigne sur la façade arrière du commerce donnant sur l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT LA tenue d'un C.C.U. en date du 24 octobre 2017;

CONSIDÉRANT LE dépôt d'une recommandation favorable par le C.C.U.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la dérogation mineure 2017-003 soit autorisée sans conditions.

RÉSOLUTION NO.2017-11-267
DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOT 670 & 671 PTIE

CONSIDÉRANT UNE demande déposée par madame Lyne Mailloux visant à obtenir l'autorisation de vendre la portion à l'ouest du rang Saint-André du lot 670 ainsi que le lot 671 ptie;

CONSIDÉRANT QUE la portion conservée est de 37,506 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la portion vendue est de 101,437 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'usage des portions conservée et vendue restera l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- D'informer la CPTAQ de la conformité du projet avec les règlements municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer que les opportunités seront gelées pendant une période de deux ans permettant cette réflexion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé l'octroi des mandats professionnels nécessaires afin d'imposer une réserve pour fins publiques consistant au prolongement de l'emprise du rang Cyr sur les lots 589 ptie et 595 ptie tel que présenté dans l'annexe A.

RÉSOLUTION NO.2017-11-269
RÉPARATIONS – CAMION KENWORTH

CONSIDÉRANT LA facture no.52787 de l'entreprise Centre du Camion 410 inc.;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'effectuer une série d'entretiens sur le camion Kenworth;

CONSIDÉRANT LE prix de la facture no.52787 de 6,470.01\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le paiement de la facture no.52787 au montant de 6,470.01\$.

RÉSOLUTION NO.2017-11-270
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – 246, ROUTE 221

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Excavation Michel et fils pour le déneigement du 246, route 221 pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT UN prix de 1,450\$ pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT LA possibilité de signer un contrat avec prix fixe pour deux ou trois ans soit un montant de 1,525\$ pour 2018-2019 et 1,600\$ pour 2019-2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit octroyé le contrat du déneigement du 245, route 221 pour l'hiver 2017-2018 à l'entreprise Excavation Michel et fils pour 1,450\$.

RÉSOLUTION NO.2017-11-271
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – PISTE CYCLABLE RANG CYR

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Excavation Michel et fils

- Que soit octroyé le contrat du déneigement de la piste cyclable du rang Cyr pour l'hiver 2017-2018 à l'entreprise Excavation Michel et fils pour 900\$.

RÉSOLUTION NO.2017-11-272
BUDGET 2018 – ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT LE dépôt, par madame Julie Archambault, du budget 2018 pour l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT UN budget total de 146,000\$ pour les opérations 2018 pour l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville de 54,327\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Van Winden, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le budget 2018 de 146,000\$ pour l'assainissement des eaux soit autorisé;
- Que la contribution de 54,327\$ de la municipalité dans le cadre du budget assainissement des eaux soit acceptée;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-273
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : ACHAT DE LIVRES

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-10-431 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale a besoin d'améliorer et d'augmenter sa collection de livres;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale a demandé l'autorisation de procéder à l'achat de ces livres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la responsable de la bibliothèque municipale soit autorisée à acheter des nouveaux livres pour un montant maximal 2,000\$;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-274
SOIRÉE DES BÉNÉVOLES : SPECTACLE

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-10-403 du conseil municipal de

soirée des bénévoles qui aura lieu le 11 novembre 2017;

- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-275

NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-11-442 du conseil municipal de Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Van Winden, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à procéder à une dépense maximum de 3,300\$ pour l'achat de cadeaux du Noël des enfants qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2017;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-276

SOUPER SPECTACLE DE NOËL PERSONNES DU 3IÈME ÂGE

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-11-443 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QU' un souper de Noël pour les personnes du 3e âge aura lieu le 10 décembre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à procéder à une dépense approximative de 10,000\$ pour le repas ainsi que pour le spectacle présenté lors de ce souper;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-277

PUBLICATION INFO LOISIRS HIVER 2018

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-11-444 du conseil municipal de Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le Directeur du Service des Loisirs soit autorisé à procéder à une dépense approximative de 3,800\$ plus les taxes pour la

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-11-478 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a tenu une soirée de consultation publique relativement à la construction d'une piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE des visites de piscines ont eu lieu afin de bien identifier les besoins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir une actualisation des coûts avant de poursuivre les démarches vers l'adoption d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la firme BC2 a soumis une offre de service au coût de 1,850\$ plus les taxes pour l'actualisation des coûts.

CONSIDÉRANT LA répartition du coût de la facture de 2/3 pour Napierville et 1/3 pour Saint-Cyprien;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le mandat d'actualisation des coûts de la piscine intérieure à la firme BC2.

RÉSOLUTION NO.2017-11-279

AMÉNAGEMENT PARC MICHEL DUMOUCHEL – FACTURE ÉPANDAGES ROBERT

CONSIDÉRANT LA facture no.917227 de l'entreprise Les Épandages Robert au montant de 4,594.98\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le paiement de la facture no.917227 au montant de 4,594.98\$.
- Que ce paiement soit imputé au compte avec les fonds pour fins de parcs.

RÉSOLUTION NO.2017-11-280

INSCRIPTION – EXPO FIHOQ

CONSIDÉRANT LA tenue de l'expo FIHOQ les 15, 16 et 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT LE besoin d'offrir des formations de qualité aux membres du comité embellissement;

CONSIDÉRANT LE tarif promotionnel de 54\$ pour l'inscription de quatre participants;

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale de loisirs signé entre les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville;

CONSIDÉRANT LE dépôt, par madame Julie Archambault, du budget 2018 pour le service des loisirs;

CONSIDÉRANT UN budget total de 475,909.21\$ pour les opérations 2018 pour le service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville de 163,094.09\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le budget 2018 du service des loisirs de 475,909.21\$ soit accepté;
- Que soit autorisé le paiement de 163,094.09\$ en quatre versements de 40,773.52\$;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-282
BUDGET 2018 - BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT LE dépôt, par madame Julie Archambault, du budget 2018 pour le service de bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT UN budget total de 105,694\$ pour les opérations 2018 pour le service de bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville de 35,231.33\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le budget 2018 du service de bibliothèque municipale de 105,694\$ soit accepté;
- Que soit autorisé le paiement de 35,231.33\$ constituant la proportion du financement du service par Saint-Cyprien-de-Napierville;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

édition du tournoi N.A.P. de Napierville;

CONSIDÉRANT LES sommes importantes déjà offertes dans le cadre de différentes ententes avec le Centre DPJL ainsi que les associations de patinage artistique et de hockey mineur;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit déclinée la demande d'aide financière pour l'organisation de la 22ième édition du tournoi N.A.P. de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2017-11-284

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB FADOQ NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT UNE correspondance en date du 8 novembre 2017 provenant du Club FADOQ de Napierville;

CONSIDÉRANT UNE demande d'aide financière à l'organisation de la 24ième édition du Grand Rassemblement Acti Jardin le 21 août prochain;

CONSIDÉRANT LES contributions importantes déjà engagées pour des activités du club FADOQ de Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit déclinée la demande d'aide financière pour l'organisation de la 24ième édition du Grand Rassemblement Acti Jardin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE À TRANSMETTRE CONCERNANT LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN PAR MONSIEUR NORMAND LEFEBVRE

RÉSOLUTION NO.2017-11-285

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h46.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER